

**Administration Communale**

**Séance du 8 septembre 2014.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf CC/14/07/16/FF**

16. Octroi du subside – Bilan financier et rapport d'activités 2013 de l'ASBL Centre culturel Le Sablon – Examen – Décision.-

**Sont présent(e)s** : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX Cynthia, Echevine faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30 et L3331-1 à 8 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 de Monsieur Paul Furlan, Ministre des pouvoirs locaux et de la ville relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du 16 décembre 2013 approuvant les crédits relatifs à l'octroi de subventions ;

Attendu que l'ASBL « Centre culturel le Sablon » est tenue de présenter un rapport d'activités et un bilan financier ;

Attendu que ces documents relatifs à l'exercice 2014 ont été transmis à l'Administration communale et sont mis à la disposition des Conseillers ;

Vu le contrat programme 2009 – 2013 établi entre la Commune et le Centre culturel « Le Sablon » ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'octroyer en 2014 une subvention directe à :

Association	Montant	Article
LE SABLON ASBL	26.901,00.- €	7621/33201/02

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,  
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,  
J-L. LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Ch. MOUREAU